

**RAPPORT
RÉUNION DE FONDATION
LA COALITION POUR LA VIABILITÉ DU
SUD DU GOLFE DU SAINT-LAURENT**

19-20 novembre 1999

Summerside, I.-P.-É.

Table des matières

	<u>Page</u>
Sommaire	3
1. Introduction	3
2. Les préparatifs	4
3. Le choix d'une philosophie:	5
Vision (telle qu'approuvée)	6
Mission (telle qu'approuvée)	6
Mandat (tel qu'approuvé)	6
Valeurs (telles qu'approuvées)	6
4. Le choix d'une constitution:	7
Constitution (telle qu'approuvée)	8
Organigramme de la Coalition (tel qu'approuvé)	10
5. Élections du comité directeur:	11
Comité directeur (tel qu'approuvé)	12
6. L'identification des questions majeures	13
Annexes:	
A. Comité directeur intérimaire	14
B. Liste des participants	15
C. L'ordre du jour pour le réunion de fondation	20
D. Liste des commanditaires	20
E. Considérations philosophiques pour l'avenir	21
F. Considérations constitutionnelles pour l'avenir	24
G. Liste des questions majeures	26

Sommaire

Quelque 135 personnes représentant plusieurs secteurs et groupes d'intérêt au Canada Atlantique se sont rencontrés à Summerside à l'Île du Prince-Édouard les 19 et 20 novembre 1999 pour établir un organisme qui se pencherait surtout sur la viabilité du sud du Golfe du Saint-Laurent.

Cette réunion de fondation a été le point tournant de deux années de travail d'exploration. Les participants et participantes ont adopté en principe les résultats de cette exploration comme fondement organisationnel d'une coalition de partenaires.

Des ébauches de constitution et de philosophie qui avaient été préparées par un comité directeur intérimaire ont été adoptées presque sans modification. On a aussi identifié un bon nombre d'améliorations possibles à ces documents. Le comité directeur nouvellement élu a été mandaté d'apporter aux futures assemblées générales annuelles les recommandations pour amélioration. Avec une structure reconnue en place, les participants ont élu 22 des 34 membres possibles du comité de directeur.

La réunion de fondation a aussi identifié et établi en priorité une liste de questions majeures de viabilité dans la région qui devait servir de guide au nouveau comité directeur élu au début de son travail.

La réunion s'est terminée après deux jours ayant atteint son objectif d'établir la Coalition pour la viabilité du Sud du Golfe du Saint-Laurent avec un comité directeur élu en place pour continuer le mandat. Le comité intérimaire directeur est donc passé officiellement à l'histoire. Dès la fin de la réunion de fondation, le comité directeur s'est réuni pour élire ses dirigeants et les autres membres du comité de gestion.

1. Introduction

(Co-Présidents: Joe Arbour et Eric Guigère)

Les Co-présidents ont souhaité la bienvenue à tous les participants et participantes à cette réunion de fondation de la Coalition pour la viabilité du Sud du Golfe du Saint-Laurent qui a eu lieu à Summerside, Île du Prince-Édouard. Ils représentaient ainsi le comité directeur intérimaire (annexe A) qui est au travail depuis quelques années pour fonder cette coalition. Environ 135 personnes participaient et représentaient plusieurs groupes de partenaires (annexe B). L'ordre du jour pour la réunion de fondation a été présenté, discuté et approuvé (annexe C) et on a remercié les commanditaires de la réunion pour leur appui (annexe D).

Cette initiative a commencé avec la reconnaissance que le Sud du Golfe du Saint-Laurent est une région très importante sur le plan écologique et économique pour le Canada Atlantique qui influence directement la vie de bien des personnes vivant dans les communautés des quatre provinces longeant le Golfe. Durant les dernières années, plusieurs activités ont eu un impact nuisible sur les eaux du golfe causant ici des préoccupations évidentes en matière de santé et de viabilité.

Il y a deux ans, plusieurs agences et des membres de la communauté se sont réunis à Miramichi au Nouveau-Brunswick pour discuter des questions et formuler des solutions possibles. Les recommandations suivantes ont été émises:

1. Une organisation formée de plusieurs intervenants devrait être créée pour revoir et établir les priorités des enjeux environnementaux, économiques et sociaux dans le sud du golfe du Saint-Laurent, pour formuler des recommandations aux gestionnaires et responsables de la réglementation ou autres, et pour surveiller les activités de suivi.
2. Les intervenants de l'organisation devraient comprendre des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des administrations municipales, des entreprises, des organisations non gouvernementales, des Premières Nations, des scientifiques, des gérants, et autres intervenants pertinents, dans un partenariat à parts égales des groupes communautaires et du gouvernement.
3. L'organisation devrait être à caractère communautaire, adopter une approche interdisciplinaire et une attitude proactive, et refléter les valeurs et les situations des gens qui vivent le long du sud du golfe du Saint-Laurent.
4. La mission de l'organisation devrait être axée sur l'écosystème à court et à long terme, à la fois au niveau local et mondial, et étudier les questions importantes le plus tôt possible.

Le comité directeur intérimaire a été établi pour donner suite à ces recommandations le plus tôt possible. Durant les deux dernières années plusieurs réunions locales ont eu lieu à travers la région pour solliciter de l'intérêt et plusieurs ateliers ont eu lieu pour préparer des options pour étude à cette réunion de fondation.

Notre objectif était de quitter cette réunion avec un organisme approuvé qui continuerait la tâche de s'occuper des préoccupations des partenaires par rapport à la santé du Sud du Golfe du Saint-Laurent.

2. Les préparatifs

(par Harry Colins)

Il est peu probable que l'on se précipite pour prendre le crédit pour ce qui a été créé les 19 et 20 novembre 1999. Le processus de nombreux partenaires tel qu'il a été appliqué à ce niveau plus élevé d'écosystème présente plusieurs défis; sur le plan géographique, linguistique, et au niveau des programmes des différents partenaires. Il se peut qu'il ait des difficultés de croissance. Si à l'avenir il y a un besoin d'assigner une certaine responsabilité, il y a un bon nombre de candidats:

(1) Environnement Canada dans le cadre de son Programme national d'action pour la protection de l'environnement marin des activités terrestres peut être tenu responsable à la fois des titres interminables des programmes et de considérer le sud du Golfe du Saint-Laurent comme un

unité d'écosystème à laquelle s'appliquerait ce programme.

(2) La province du Nouveau-Brunswick depuis 1994 s'est affairé à établir un nombre de groupes de "développement de viabilité" le long des partages des eaux de la côte est du Nouveau-Brunswick. Les concepteurs de ce programme voyaient le besoin de fonctionner à un niveau plus élevé d'écosystème.

(3) Plusieurs organismes non-gouvernementaux (ONG) associés avec le programme d'action sur les côtes de l'Atlantique et du système d'écoulement des eaux dans le Sud du Golfe du Saint-Laurent ont examiné avec curiosité et une certaine envie les initiatives du conseil de la Baie de Fundy/Golfe du Maine et se sont demandé: Pourquoi ne pas mettre sur pied une initiative comparable le long du Golfe du Saint-Laurent?

Bien qu'il y ait pu en avoir d'autres, il suffit de dire que ces trois partagent une bonne partie de la responsabilité et peuvent maintenir que l'idée a été générée de façon parallèle.

La "chose" s'est d'abord précisée ouvertement en 1996 dans un forum qui regroupait tous les intervenants ci-dessus. Les discussions ont progressé durant la même année lors d'un atelier sur les estuaires qui traitait surtout des estuaires sur le Sud du Golfe du Saint-Laurent. En 1997 on a une autre fois vérifié le niveau d'intérêt lorsque le comité d'évaluation environnemental de la région Miramichi (MREAC) a tenu un atelier environnemental sur le Sud du Golfe du Saint-Laurent. Lors d'une plénière à cet atelier, il a été suggéré qu'un groupe de travail de planification du Sud du Golfe du Saint-Laurent soit formé pour se diriger vers une initiative d'écosystème sur le Golfe du Sud. Plusieurs intervenants intéressés sont venus de l'avant et le travail a commencé.

Lors de ce processus, la "chose" a été nommée la Coalition pour la viabilité du Sud du Golfe du Saint-Laurent; on y référerait comme la Coalition. Tôt dans ce processus il a été aussi jugé à propos d'inclure les intérêts environnementaux, sociaux et économiques dans le cadre des intérêts de la Coalition. A partir de l'atelier 1997, il a aussi été recommandé que cet organisme soit à base communautaire plutôt que dirigé par le gouvernement. Cette réalité contenait aussi un défi en termes de ressources qui permettrait aux dirigeants communautaires de siéger avec les autres intervenants.

Un appui financier de la part des différents niveaux du gouvernement semblait être la seule solution probable. Avec tout ceci en place, la réunion de fondation a été accueillie par le "Bedeque Bay Environmental Management Association" à Summerside, Ile-du-Prince-Édouard grâce à un appui solide des partenaires entourant le Sud du Golfe. C'est à partir d'ici que l'aventure commence.

3. Le choix d'une philosophie

(par Clair Murphy)

Lorsqu'on l'applique à un organisme, sa philosophie comprend quatre éléments nécessaires pour une base solide: une vision, une mission, un mandat et des valeurs. Des ébauches d'interprétation de ces éléments ont été rendues disponibles dans la trousse d'inscription de chaque participant. Il a été précisé que ces interprétations étaient le résultat de plusieurs réunions ouvertes et de séances d'ateliers durant les deux dernières années. Après une longue discussion, les interprétations

suivantes ont été approuvées sans modification.

Vision

Nous visualisons un avenir où le sud du golfe du Saint-Laurent est durable du point de vue écologique, économique et social.

Mission

La mission de la Coalition du sud du golfe du Saint-Laurent sur la durabilité est de promouvoir la viabilité à long terme de son écosystème.

Mandat

Comme forum de partenaires, la Coalition offrira des services pour réaliser son mandat:

1. Elle facilitera la communication, le réseautage et l'échange d'information entre ses partenaires.
2. Elle organisera et facilitera l'organisation de réunions, d'ateliers, de forums ou de groupes de travail interprovinciaux, interrégionaux et sectoriels.
3. Elle recommandera les stratégies, les directives et les règlements prioritaires.
4. Elle surveillera l'évolution des stratégies, des directives et des règlements mis en œuvre.
5. Elle encouragera les partenaires à aider les localités à développer leurs capacités et à atteindre leurs objectifs de durabilité.
6. Elle facilitera l'accès à l'expertise.
7. Elle encouragera la sensibilisation et l'éducation concernant la durabilité.

Valeurs

Nos décisions et nos actions sont basées sur les valeurs suivantes:

1. Les résidents sont prospères du point de vue économique et social dans une communauté durable.
2. Les communautés sont habilitées à façonner et à mettre en œuvre leurs propres solutions de durabilité.
3. Les partenaires de la Coalition abordent la durabilité d'une manière proactive, générale et interdisciplinaire.
4. La Coalition est à caractère communautaire et est dirigée par ses membres.
5. La Coalition respecte le mandat de ses organismes, agences et entreprises membres.
6. La structure administrative de la Coalition est démocratique et facilite la prise de décisions transparente.
7. Les partenaires de la Coalition communiquent avec respect et compréhension mutuels.
8. Les partenaires de la Coalition visent à atteindre un consensus.
9. La Coalition gère ses ressources financières, matérielles et humaines de façon responsable.

Plusieurs autres suggestions valables pour amélioration sur le plan philosophique ont été retenues durant la discussion en table ronde. Elle sont présentées à l'annexe "E". Il n'a pas été possible de les inclure maintenant à cause du facteur temps et complexité. Une recommandation qui est revenue constamment et qui devrait être reconnue, c'est le besoin pour la Coalition de définir ou de s'étendre

sur la signification de plusieurs des termes habituels dans notre contexte. Par exemple: viabilité, la faisabilité, la communauté, les partenaires, le sociétariat, le consensus, l'environnement et l'écosystème. Une clarification de ces termes simplifierait grandement nos discussions. Le comité directeur nouvellement élu a le mandat d'étudier plus à fonds ces points au moment approprié et de revenir avec des recommandations lors des assemblées générales futures.

4. Le choix d'une constitution

(par Barry Jones)

“Une constitution c'est un groupe de principes fondamentaux selon lesquels un organisme est géré”. Pour que la Coalition pour la viabilité du Sud du Golfe du Saint-Laurent fonctionne dans le cadre de la philosophie qu'elle a acceptée, compte tenu particulièrement de son vaste mandat et des différents intervenants prévus, il lui faut une constitution forte mais flexible. Un tel instrument assure aussi à l'organisme une crédibilité aux yeux de ses membres et des agences avec lesquelles elle traite, particulièrement celles avec lesquelles elle souhaite pourvoir traiter sur les plans financier et légal.

Un ébauche de constitution a été distribuée à tout le monde dans la trousse d'inscription pour étude lors de la réunion. Les éléments essentiels comprenaient ce qui suit:

- Identification de l'organisation (article 1)
- Domaine de compétence (article 1)
- But (article 2)
- Composantes en matière de structure (article 3)
- L'étendue et le fondement du sociétariat (article 4)
- Le fonctionnement et le processus (articles 5, 6, 7 & 8)
- Les limites de fonctionnement (articles 9 & 10)
- Les mécanismes de changement (article 11)

Cette ébauche vise à fournir un modèle de base à partir duquel le nouvel organisme peut croître et s'adapter à ses circonstances changeantes durant ses premières années tout en demeurant dans le cadre d'une structure démocratique. Intentionnellement, elle n'inclut pas plusieurs des éléments standards que l'on retrouve dans des constitutions plus complètes que la Coalition pourrait éventuellement adopter. Elle provient d'une ébauche de quinze pages qui comprenait tous les éléments nécessaires mais ont été réduits à une page pour fin de simplicité et pour rencontrer un défi particulier du comité intérimaire de directeurs. Le défi était de créer quelque chose de plus compréhensible pour l'ensemble dans le but de susciter un bon débat dans un court laps de temps et de produire une constitution pour la Coalition qui refléterait les besoins et les attentes de cette réunion.

Il est prévu que la discussion en table ronde d'aujourd'hui donnera lieu à plusieurs suggestions quant à la façon d'améliorer et de développer ce document de base. Il nous faudra alors décider jusqu'où nous voulons aller en terme de modifications lors de cette réunion et quelles directives nous voulons laisser au mécanisme nouvellement élu plus tard aujourd'hui pour étude lors des assemblées générales annuelles futures. À noter que ce niveau d'organisation ne prévoit pas d'incorporation et

n'est pas souhaitable pour une demande de statut d'organisme de charité. Ces points pourraient être étudiés plus à fonds à mesure que la Coalition se développe. Il est aussi convenu que plusieurs questions relevant des règlements administratifs devront être résolues par l'organisation à mesure qu'elle se développe.

Barry Jones a alors fait une révision en détail de l'ébauche de constitution proposée. Suite à la discussion en table ronde (dont les résultats sont résumés à l'annexe "F"), l'ébauche de la constitution a été longuement discutée en plénière. Deux modifications ont été proposées et acceptées. L'ébauche de constitution proposée a alors été adoptée par la Coalition. La constitution approuvée est la suivante:

« CONSTITUTION »

de la Coalition pour la viabilité du sud du golfe du Saint-Laurent

ARTICLE 1 : APPELLATION

L'organisation s'appelle la Coalition pour la viabilité du sud du golfe du Saint-Laurent et est un organisme bilingue sans but lucratif, non partisan et non confessionnel qui sert de forum à des partenaires égaux. Elle dessert le bassin versant du sud du golfe du Saint-Laurent et le plateau Madelinien du côté de la mer, englobant une partie ou l'ensemble des quatre provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse.

ARTICLE 2 : BUT

La Coalition envisage un avenir où la région du sud du golfe du Saint-Laurent héberge des activités humaines viables du point de vue écologique, économique et social. Elle a pour mission de promouvoir la viabilité à long terme de cet écosystème.

ARTICLE 3 : STRUCTURE

La structure de la Coalition comprend une assemblée générale annuelle des membres, un comité directeur et un comité de gestion. Le comité directeur peut retenir les services de secrétariat, y compris ceux d'un coordonnateur de la coalition et d'autres employés de soutien.

ARTICLE 4 : MEMBRES

Tout organisme ou particulier qui appuie le but de la Coalition et s'inscrit auprès de la Coalition en deviendra un membre. Une assemblée générale annuelle dans la région du sud du golfe est tenue pour déterminer la philosophie de la Coalition et les modifications à apporter à la constitution, aux règlements administratifs et aux objectifs stratégiques, pour approuver les rapports annuels de fonctionnement et pour élire les membres du comité directeur. Le quorum des assemblées générales annuelles est au moins le quart des membres inscrits.

ARTICLE 5 : COMITÉ DIRECTEUR

Relevant de l'assemblée générale annuelle, le comité directeur est représentatif de tous les partenaires, et est formé des membres suivants: 2 représentants du gouvernement fédéral, 4 représentants des premières nations, et, pour chaque province, un représentant du gouvernement provincial, un représentant du gouvernement municipal, deux représentants de la communauté d'affaires, un représentant du secteur universitaire et deux représentants de la communauté; tous les postes vacants seront comblés par le Comité directeur. Il voit à ce que les décisions de la Coalition soient conformes à la philosophie, adopte les politiques et les stratégies, et crée des comités et des groupes de travail. Les membres du comité directeur exercent leur mandat jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle sans rémunération. Le quorum des réunions est de la moitié du nombre des membres élus. Les avis de réunion doivent être envoyés aux membres au moins deux semaines avant la date de chaque rencontre.

ARTICLE 6 : MEMBRES DE LA DIRECTION

Les membres de la direction de la Coalition comprennent un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier qui sont élus par le comité directeur à une réunion qui suit immédiatement chaque assemblée générale annuelle. Les membres de la direction doivent être membres du comité directeur au moment de leur élection. Les membres de la direction exercent leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, sans rémunération.

ARTICLE 7 : COMITÉ DE GESTION

Relevant du comité directeur, le comité de gestion comprend les quatre membres de la direction de la Coalition et deux autres représentants du comité directeur. Les membres reflètent la diversité des partenaires représentés au comité directeur. Conformément aux directives approuvées par le comité directeur, le comité de gestion recommande et supervise l'implantation de l'orientation générale, des stratégies et des plans d'action de la Coalition. Il voit aussi à la gestion efficace des ressources, des programmes et des services à sa clientèle et aux opérations de la Coalition. Le quorum des réunions du Comité de gestion est de trois membres.

ARTICLE 8 : POUVOIR DÉCISIONNEL

Les décisions concernant les questions abordées par la Coalition sont prises par consensus (par consentement général), à l'exception de l'élection des membres du comité directeur, des membres de la direction et des autres membres du comité de gestion, et à l'exception des modifications à la constitution et aux règlements administratifs qui sont considérés comme des questions devant être soumises à un vote.

ARTICLE 9 : POUVOIR D'EMPRUNT

Ni la Coalition, ni ses membres, comités, groupes de travail, représentants ou employés agissant en son nom, n'ont de pouvoir d'emprunt.

ARTICLE 10 : DOCUMENTS FINANCIERS, REGISTRES ET PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

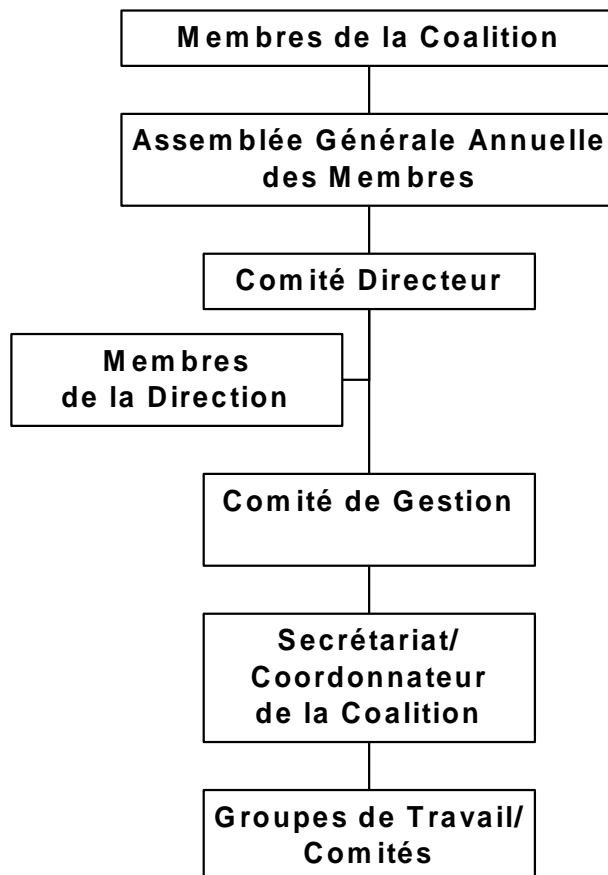
Les documents financiers, les registres et les procès-verbaux des réunions de la Coalition peuvent être inspectés par un membre à tout moment raisonnable, sur préavis de sept jours signifié au secrétaire au siège social de la Coalition.

ARTICLE 11 : CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS

La Coalition peut modifier sa constitution et établir et modifier des règlements administratifs par un vote majoritaire des deux tiers de ses membres aux assemblées générales annuelles, pourvu qu'un avis préalable des modifications proposées de 30 jours ait été signifié aux membres.

Approuvé: le 20 novembre 1999.

Organigramme de la Coalition (tel qu'inscrit dans la Constitution):



5. Élections du comité directeur

(par Mike Butler)

Comme président du comité de nominations, Mike Butler avait, durant les derniers mois, sollicité à travers toute la région des nominations pour l'élection du premier comité directeur de la Coalition pour la viabilité du Sud du Golfe du Saint-Laurent. La liste des candidats a été présentée aux participants et participantes de la réunion de fondation et on a demandé d'autres nominations du plancher. On a indiqué que toutes les personnes présentes avaient le droit de vote.

M. Butler a passé en revue les exigences constitutionnelles telles qu'adoptées par le groupe en ce qui a trait au nombre de postes disponibles par catégorie sur le comité directeur (34 postes au total) et a discuté des approches proposées de "caucus" pour l'élection des membres. L'approche "caucus" pour la réunion de fondation impliquait les six groupes suivants:

Gouvernement fédéral (2 positions)
Premières nations (4 positions)
Nouveau-Brunswick (7 positions)
Ile du Prince-Édouard (7 positions)
Nouvelle-Écosse (7 positions)
Québec (7 positions)

Le Sociétariat à partir des provinces a ensuite été divisé dans les secteurs suivants:

Gouvernements provinciaux (1 position)
Administrations municipales (1 position)
Entreprises et industries (2 positions)
Monde universitaire (1 position)
Organismes communautaires (2 positions)

Ces six groupes caucus devaient se réunir séparément et élire leurs propres membres avec l'aide d'un facilitateur fourni par la comité directeur intérimaire. On devait demander d'autres nominations à partir du plancher de leur caucus mais les personnes nommées devaient convenir de se présenter à l'élection. Selon ces conditions, les nominations pouvaient se faire "in absentia". Le vote s'est fait par vote secret et l'élection était décidée à base de majorité simple. Cette approche a été acceptée par les participants à la réunion de fondation.

D'autres discussions ont eu comme résultat une recommandation que chacun des groupes reconnus à l'intérieur du caucus de chaque province devrait aussi élire ses propres membres séparément plutôt que de le faire de façon collective dans le but d'éviter toute influence excessive ou une telle perception de la part d'un secteur ou d'un autre.

A la fin du processus d'élection par caucus, les facilitateurs ont présenté les résultats de leur caucus au président du comité de nominations qui à son tour les a présentés à la réunion de fondation en plénière pour ratification. Ils ont été acceptés à l'unanimité et ont été déclarés élus. Seuls 22 des

34 postes sont comblés à ce moment-ci. Il a été indiqué que le comité directeur a l'autorité en vertu de la constitution de combler les postes vacants mais avec des candidats appropriés de chaque secteur. Le premier comité directeur de la Coalition nouvellement élu est le suivant:

Coalition pour la viabilité du sud du golfe du Saint-Laurent

Comité directeur 1999-2000

Gouvernement fédéral (2):

Larry Hildebrand, Environnement Canada
John Legault, Pêches et Océans Canada

Premières nations (4):

(vacant)
(vacant)
(vacant)
(vacant)

Nouveau-Brunswick (7):

Gouvernement provincial (1)
Administration municipale (1)
Enterprises et industries (2)

Mireille Chiasson, NB DFA
Vincent Robichaud, Ville de Shippagan
Paul Deveau, Noranda Inc.
(vacant)

Monde universitaire (1)
Organismes communautaires (2)

Jean-Paul Vanderlinden, U. de Moncton
Omer Brun, SSEI
Joel Corcoran, MREAC

Ile du Prince-Édouard (7):

Gouvernement provincial (1)
Administration municipale (1)
Enterprises et industries (2)

Bruce Raymond, PEIDTE
(vacant)
Crystal McDonald, PEI Aquaculture Alliance
Diane LaPointe, McCain Foods
Irene Novaczek, UPEI
Mark MacLeod, TARRP
Brenda Penak, BBEMA

Monde universitaire (1)
Organismes communautaires (2)

Nouvelle Écosse (7):

Gouvernement provincial (1)
Administration municipale (1)
Enterprises et industries (2)

Andy Cameron, NSDFA
Monique Aucoin, Cape Breton, SHRD
(vacant)
(vacant)

Monde universitaire (1)
Organismes communautaires (2)

Dan MacInnes, SFX University
Bob Christie, PHEPP
Caroline Cameron, GBEP

Québec (7):

Gouvernement provincial (1)	(vacant)
Administration municipale (1)	(vacant)
Enterprises et industries (2)	Bruce Wafer, CASA (vacant)
Monde universitaire (1)	(vacant)
Organismes communautaires (2)	Eric Giguere, Comite ZIP Bair des Chaleurs Natalie Price, CASS

6. L'identification des questions majeures

(par Conrad LeBlanc)

Ceci s'est fait sous forme d'une discussion avec animateur lors d'une plénière pour déterminer "quelles sont quelques-unes des questions clés dont peut traiter cette coalition?" L'objectif était d'ajouter à la liste déjà développée lors d'un atelier il y a deux ans et de tenter d'établir une priorité à l'intérieur de cette liste pour identifier les questions les plus importantes qui nécessitent l'attention de la Coalition en ce moment.

Le groupe a examiné la liste antérieure et a ajouté quelques questions à la liste pour un total d'environ 350 questions. Elles ont ensuite été passées en revue par le comité directeur intérimaire et d'autres bénévoles pour choisir les plus pressantes alors que d'autres ont été ajoutées en plénière; 16 questions sont ressorties comme étant les plus pertinentes. Le facilitateur a ensuite mené un sondage " par étiquettes" du groupe pour établir un classement prioritaire parmi ces questions. Chaque personne avait huit étiquettes à placer sur les premières huit questions. Seulement une étiquette par question. Un résumé des résultats apparaît à l'annexe "G" mais les trois premières sont les suivantes:

1. Le besoin d'une harmonisation des politiques du gouvernement
2. Les menaces aux habitats de nos ressources naturelles
3. Le développement d'une connaissance et d'une sensibilisation concernant notre région

Ces questions doivent servir de guide pour le nouveau comité directeur au moment où il commence le développement des activités de la Coalition. Aucun Plan d'Action n'a encore été préparé.

Annexe A: Comité directeur intérimaire

Nom	Position	Affiliation
<u>Membres de la Direction:</u>		
Joe Arbour	Gouv. Co-Président	Gouv. fédéral
Eric Giguere	ONG Co-Président	Québec-ONG
Sabine Dietz	précédent ONG Co-Président	NB -ONG
Barry Jones	Secrétariat	NB -Gouv.
<u>Membres à titre personnel:</u>		
John Legault		Gouv. fédéral
Clair Murphy		PEI-Govt.
Ernest Ferguson		Gouv. fédéral
Mike Butler		ONG fédéral
Claudette LeBlanc		ONG regional
Harry Collins		NB -ONG
Janell Chiasson		Gouv. fédéral
Sophie Bastien-Daigle		Gouv. fédéral
Laurent Legere		??
Linda Chiasson		Gouv. fédéral
Andy Cameron		NS-Gouv.
Wayne Barchard		Gouv. fédéral
Larry Hildebrand		Gouv. fédéral
Omer Chouinard		NB -Monde universitaire
Brenda Penak		PEI-ONG
Carole Godin		Gouv. fédéral
Kim Hughes		NB -Gouv.
Lucie D'Amours		??
David Boyce		PEI-ONG
Melanie Gallant		NB -ONG
Conrad LeBlanc		(consultant)

Annexe B: Liste des participants

No.	Surname/ Nom de Famille	Given Name/Nom	Organization	Address	Prov.	Tel	Fax	Email/Courrier
1.	Allain	Nicole		RR1, Box 2220, Murray Rd. Cocagne	NB	506-525-2990		
2.	Andrew	Benji	Sir Sanford Fleming College	Lindsay	ON	902-566-9938	no	no
3.	Arbour	Joe	Environment Canada	45 Alderney Dr., Dartmouth	NS	902-465-4144	no	Joe.Arbour@ec.gc.ca
4.	Arsenault	Geraldine	Eco-Centre Irving la dune de Bouctouche	RR1 Site 3 Boite 5 Bouctouche	NB	506-743-2600	876-3707	gerdune@NB.net.NB.ca
5.	AuCoin	Monique	Strait Highlands Reg. Develop.	Box 1 Grande Tang	NS	902-224-1678	no	monique_a@auracom.com
6.	Audet	Andre	EVP - Groupe Ecologie	CP 1001 Maria G0C 1Y0	NB	506-759-5880	no	vertplus@globetrotter.gc.ca
7.	Audet	Yvon	Association forestiere du Bas st Laurent.	CP 221, New Richmond	QC			
8.	Augustine	Gerene	Big Cove Fisheries	no	NB	506-523-8267	no	okgirl@NB.net.NB.ca
9.	Barchard	Wayne	Environment Canada	Dartmouth	NS	902-426-4695	426-8373	wayne.barchand@ec.gc.ca
10.	Barnes	Cynthia	BBEMA	Summerside	PE	902-436-7090	436-7090	bbema@pei.sympatico.ca
11.	Barnes	Suzanne	Parks Canada	2 Palmer's Lane Charlottetown	PE	902-672-6366	672-6395	suzanne_barnes@pch.gc.ca
12.	Barrett	David	Island Waste Management	110 Watts Ave. Charlottetown	PE	902-894-0325	no	dbarrett@iwmc.pe.ca
13.	Bentley	Erin	BBEMA	RR3 Hunter River	PE	902-887-2584	no	bentleyerin@hotmail.com
14.	Biggar	Dave	O'Leary Wildlife	Box 5 Portage COB 1H0	PE	902-859-2124	no	jdbiggar@hotmail.com
15.	Bonnar	Donna	Meat Cove Fisherman's Assoc.	Meat Cove Cape Breton	NS	902-383-2989	no	no
16.	Bourque	Robin	Gulf NS Herring Fed & Save Our Shores	RR1 Merignish B0K 1G0	NS	902-926-2229	no	mgorman@ns.sympatico.ca
17.	Bowron	Tony	Ecology Action Centre	1568 Argyle St. Suite 31 Halifax	NS	902-429-2202	422-6410	tbowron@is2.dal.ca
18.	Boyce	David	SEA	Montague	PE	902-838-0635	no	seaacap@pei.sympatico.ca
19.	Boyd	Austin	Island Plastex	52 Matwood Drive, Stratford, C1B1K6	PE	902-569-1965	no	austin@isn.net
20.	Boyd	Paul	DFO	133 Church ST. Antigonish	NS	902-863-5670	863-5818	boydp@mar.dfo-mpo.gc.ca
21.	Breau	Andrew	Dept. Natural Resources & Energy	PO Box 6000 Fredericton E3B 5H1	NB	506-453-6621	457-4802	abreau@gov.NB.ca
22.	Brideau	Clarence	Mega Bleu Inc	CP Boite 950 Tracadie-Sheila E1X 1G7	NB	506-358-6366	358-2155	MegaBleu@NB.Net.NB.ca
23.	Brillant	Sean	ACAP Saint John	Box 6878 Saint John	NB	506-652-2227	no	acapsj@fundy.net
24.	Brun	Omer	Senateurs de l'Environnement, inc	CP 411 Cap-Pele E0A 1J0	NB	506-577-4503	no	no
25.	Butler	Mike	Oceans Institute of Canada	1226 LeMarchant St. Halifax B3H 3P7	NS	902-494-1977	494-1334	Mbutler@is.dal.ca
26.	Butler	Robert	Noranda	PO Box 300 Bathurst	NB	506-547-3099	no	butlerb@BMS.ca
27.	Cameron	Andrew	PRO of NS	PO Box 2223	NS	902-424-0406	no	cameroad@gov.ns.ca
28.	Cameron	Caroline	GBEP, St FXU	RR1 Antigonish B2G 2L4	NS	902-863-9268	no	caroline_camer@hotmail.com
29.	Campbell	Allan	Agriculture and Agri-Food Canada	PO Box 1210, Charlottetown, C1A 7M8	PE	902-566-6868	566-6821	CampbellAJ@em.agr.ca
30.	Campbell	Colin	Productions Co.	RR3 Wilmot C1N 4J9	PE	902-436-9415	no	Cpcamb.?

31.	Chiasson	Janelle	Ex-Coordinatrice de la Coalition	762 rue SA Dionne Tracadie-Sheila E1X 1B9	NB	506-395-9331	no	no
32.	Chiasson	Linda	DFO	3267 rue Principale CP 3420 Succ. Bureau Chef Tracadie-Sheila E1X 1G3	NB	506-395-7715	395-3809	chiassonlx@mar.dfo-mpo.gc.ca
33.	Chiasson	Mireille	DFA (Dev. Durable)	Bathurst	NB	506-547-7244	no	mireilch@NB.net.NB.ca
34.	Chou	Chiu	DFO	PO Box 1006 Dartmouth	NS	902-426-6277	no	chouc@mar.dfo-mpo.gc.ca
35.	Chouinard	Omer	U de Moncton	Moncton E1A 3E9	NB	506-858-4761	863-2000	chouino@umoncton.ca
36.	Christie	Bob	PHEPP	PO Box 414, NG	NS	902-928-0305	no	phepp@fox.nstn.ca
37.	Cole	Shelley	BBEMA	Summerside	PE	902-436-7090	436-7090	bbema@pei.sympatico.ca
38.	Collins	Harry	MREAC	133 Newcastle Blvd Miramichi E1V 2L9	NB	506-778-8591	773-9755	mreac@NB.net.NB.ca
39.	Comeau	Nada	Tabusintac Watershed Assoc.	4504 Route 11, Tabusintac, E9H 1J4	NB	506-779-1185	779-1101	comeaN@NB.net.NB.ca
40.	Daigle	Jean Yves	Centre R&D Tourbe	218 Blvd J D Gouthier Shippagan	NB	506-336-9719	336-0302	jydaigle@cus.ca
41.	Daigle	Ola	Maritime Fishermans Union	PO Box 471 Richibucto E0A 2M0	NB	506-523-6676	523-6676	no
42.	Dalcourt	Marie France	DFO	92 Principale Saint Gabriel de Rimouski	PQ	418-775-0671418-775-0658	775-0658	dalcourtmf@dfo-mpo.gc.ca
43.	Deveau	Paul	Noranda Incorporated, Brunswick Smelter	692 Main Street, Belledune, E8G2M1	NB	506-522-7005	522-7089	deveaup@bms.ca
44.	Dietz	Sabine	Piper Project	4800 Route 11, Tabusintac	NB	506-779-8304	779-8304	corvus@NB.net.NB.ca
45.	Dowd	Michael	Fisheries and Oceans Canada	General Delivery, Capstick Post Office, Meat Cove, Cape Breton	NB	506-529-5848	529-5897	dowdm@mar.dfo-mpo.gc.ca
46.	Dougan	Dianne	Tarrp		PE			
47.	Duffy	Clair	KABC	Box 37 Kinkora	PE	902-887-2303	887-3307	no
48.	Dupuis	Todd	ASF	Charlottetown	PE	902-368-6082	no	tddupuis@gov.pe.ca
49.	Dysart	Peter	NB Fish Packers' Assn	Suite 350, 1133 St. George Blvd Moncton	NB	506-857-3056	no	NB fpa@the_alliance.com
50.	Eaton	Peter	Environment Canada	45 Alderney Dr. Dartmouth B2Y 2N6	NS	902-426-4491	no	peter.eaton@ec.gc.ca
51.	Ferguson	Ernest	MPO-DFO	Tracadie-Sheila	NB	506-395-3809	no	fergusone@mar.dfo-mpo.gc.ca
52.	Fraser	Philip						
53.	Gallagher	Darryl	Island Plastex	52 Matwood Drive, Stratford, C1B1K6	PE	902-894-7527	596-1952	no
54.	Gallant	Melanie	MREAC	133 Newcastle Blvd Miramichi	NB	506-778-8591	no	mreac@NB.net.NB.ca
55.	Giguere	Eric	ZIP Baie des Chaleurs	CP 1001 Maria G0C 1Y0	PQ	418-759-5880	759-3817	zonebdc@globetrotter.qc.ca
56.	Godin	Carole	DFO	343 Ave. Universite, Moncton E1C 9B6	NB	506-851-2485	851-6579	godinc@mar.dfo-mpo.gc.ca
57.	Goguen	Michael	South Eastern Anglers Assoc	CP 628, Bouctouche, E0A 1G0	NB	506-743-1114	743-7369	
58.	Gordon	Peggy	Belledune Environmental Committee	PO Box 1051 Belledune E8G 2X9	NB	506-237-1112	522-3704	
59.	Gorman	Mary	Gulf NS Herring Fed & Save Our Shores	RR1 Merigonish B0K 1G0	NS	902-926-2229	no	mgorman@ns.sympatico.ca
60.	Hartigan	Shannon	PEI Environmental Network	126 Richmond St. Charlottetown	PE	902-566-4170	no	peien@isn.net
61.	Helie	Robert	Environment Canada	351 Boul. St. Joseph Hull	PQ	819-953-1451	no	Robert.Helie@EC.GC.CA
62.	Hildebrand	Larry	Environment Canada	16th Floor Queen Sq. 45 Alderney Dr., Dartmouth B8W 4Z6	NS	902-426-2131	426-4477	larry.hildebrand@ec.gc.ca
63.	Hines	Wilna	Meat Cove Fisherman's Assoc.	Meat Cove Cape Breton	NS	902-383-2281	383-2453	

64.	Horne	Fred	unaffiliated, Organismes communitaires	PO Box 325 Cornwall	PE	902-675-4791	675-4791	burkhorn@isn.net
65.	Hughes	Kim	NB Dept of Environment	PO Box 6000 Fredericton E3B 5M1	NB	506-457-4846	457-7823	kim.hughes@gov.NB .ca
66.	Ings	Harley	Fullerton Creek Envir. Comm.	73 Brackley Pt. Rd. Charlottetown	PE	902-894-5432	no	no
67.	Janowicz	Marianne	NB DFA	PO Box 6000 Fredericton	NB	506-453-2233	no	Marianne.Janowicz@gov.NB .ca
68.	Jones	Barry	NB Fisheries & Aquaculture	PO Box 6000 Fredericton E3B 5M1	NB	506-444-5749	453-5210	barry.jones@gov.NB .ca
69.	Kelly	Brenda	Bathurst Sustainability Committee		NB	506 548-2106		rosewood@NB .sympatico.ca
70.	Josenhans	Heiner	Bedford Institute of Oceanography	Box 1006 Dartmouth	NS	902-426-8326	no	josenhanpage@bio.ns.ca
71.	Kelly	Brendon	BBEMA					
72.	Kinney	Ken	NB Dept. Municipalities	Box 6000 Fredericton E3B 5H1	NB	506-453-2171	457-4991	ken.kinney@gov.NB .ca
73.	Klassen	Greg	UNB Saint John	no	NB	506-648-5867	645-5811	gklassen@uNB sj.ca
74.	Kunelius	Ilana	BBEMA	Canoe Cove	PE			I_kunelius@hotmail.com
75.	Lacey	Wilfred	Tarrp	RR 1 Mount Stewart, C0A 1T0	PE	902-676-2489	no	no
76.	LaPointe	Diane	McCain Foods	107 Main St. Florenceville E7L 3C3	NB	506-392-3296	392-8156	DLLaPoin@mccain.ca
77.	Leard	Harold	BBEMA	Bedeque	PE	902-887-3086	no	no
78.	LeBlanc	Claudette	ACZISC Secretariat	1226 LeMarchant St. Halifax B3H 3P7	NS	902-494-3879	494-1334	leblance@fox.nstn.ca
79.	LeBlanc	Conrad	Pro Results	Box 436 RR1 Saint Joseph E0A 2Y0	NB	506-758-2252	758-2262	prores@NB net.NB .ca
80.	LeBlanc	Jean Paul	Assoc. des Naturalistes de la Baie de Bouctouche	CP 568 Bouctouche	NB	506-743-6930	no	jeanpleb@NB .sympatico.ca
81.	LeBlanc	Mike	Assoc. des Naturalistes de la Baie de Bouctouche	RR2 Boite 9 Bouctouche E0A 1G0	NB	902-854-2623		pandion@pei.sympatico.ca
82.	Legault	John	Acting Integrated Resource MGMT Coordinator, Oceans Act Coord. Office	PO Box 5030 Moncton E1C 9B6	NB	506-851-6221	851-6579	LegaultJ@mar.dfo-mpo.gc.ca
83.	Leger	Adrien	Eco-Cocagne	RR1 Bte 19 Site 1 Cocagne E0A 1M0	NB	506-576-6126	576-6127	adrileg@NB .sympatico.ca
84.	Levi	Russell	Fisheries Ranger	Box 8 Site 9 Big Cove	NB	506-523-8267	no	no
85.	MacDonald	Jeff	St FX - ISAR	PO Box 5000 Antigonish B2G 2G8	NS	902-867-3905	no	jmdonald@stfx.ca
86.	MacFarlane	Nancy	Malpeque Bay Kayak	5-265 Lefurgey Ave Summerside C1A 2G9	PE	902-436-2584	no	
87.	MacInnes	Daniel	St FX	Antigonish	NS	902-867-2374	no	dmacinne@stfx.ca
88.	MacKay	Graham	Scodar Information	Box 1384 Summerside	PE	902-436-4597	no	scodar@auracom.com
89.	MacKinnon	Colin	CWS	Box 6227 Sackville E4L 1G6	NB	506-364-5039	364-5062	colin.mackinnon@ec.gc.ca
90.	MacKinnon	Paula	Tarrp	Charlottetown	PE	902-628-8282	no	no
91.	MacLean	Garth	New Glasgow Watershed	RR2 Hunter River C0A 1N0	PE	902-964-3342	no	no
92.	McLeod	Gary	Island Plastex	Charlottetown	PE	902-628-6969	no	no
93.	MacLeod	Mark	Tarrp	Mt. Stewart RR1 C0A 1T0	PE	902-676-2068		
94.	MacNeill	Lee	J Lee MacNeill Mapping	5 North Adelaide, Amhearst, B4H3M3	NS	902-667-3616	no	JLeeMacNeill@NS.sympatico.ca
95.	Maillet	Josette	DNRE NB	55 Portledge Avenue, Apt 4, E1C 5S6	NB	506-383-4332	no	josettem@NB net.NB .ca
96.	Maillet	Marie-Josée	Projet de developpement durable be Richibucto	CP 760 Bouctouche E0A 1G0	NB	506-523-7632	523-7850	mariejm@gov.NB .ca

97.	Mayrand	Elise	U de M, Campus Shippagan	218 Boul. Gauthier Shippagan E8S 1P6	NB	506-336-3425	no	ELISE@CUS.CA
98.	McDonald	Crystal	PEI Aquaculture Alliance	Charlottetown	PE	902-368-2757	368-5958	peiaqua@pei.sympatico.ca
99.	McLellan	Derrick	Meat Cove Fisherman's Assoc.	General Delivery, Capstick Post Office, Meat Cove, Cape Breton	NS	902-383-2281	383-2453	no
100.	Milewski	Inka	WWF-Canada	254 Douglasfield Rd Miramichi	NB	506-622-2460	no	milewski@NB.net.NB.ca
101.	Murphy	Clair	Dept. Tech & Envir.	Box 2000, Charlottetown C1A 7N8	PEI	902-368-5036	no	CCMurphy@gov.pe.ca
102.	Murphy	Leaming	DFO	Box 1236 Charlottetown	PE	902-566-7839	566-7948	murphyL@moz.dfo-mpo.gc.ca
103.	Murphy	Phillip	Summerside Boys and Girls Club	Summerside	PE	902-436-9403	no	dougras@hotmail.com
104.	Murray	Anne	Malpeque Bay Kayak	47 B St. Margaret's Bay Rd Halifax B2N 1J8	NS	902-477-2820	no	kayaktour@hotmail.com
105.	Myles	Peggy	City of Summerside	33Summer St. Box 1510 Summerside C1N 3H6	PE	(902) 432-1282	436-4596	commserv@city.summerside.pe.ca
106.	Novacek	Irene	Consultant, Coastal Organismes communitaires Development	RR4 Breadalbane C0A 1E0	PE	902-964-2781	no	inova@isn.net
107.	Parker	Roy	Environment Canada	Fredericton	NB	506-452-3234	452-3003	roy.parker@ec.gc.ca
108.	Paterson	Robert	Rural Consulting	PO Box 328 Charlottetown C1A 8W5	PE	902-566-9012	566-9011	Rob@Renew.com
109.	Paulin	Reginald	Mayor of Lameque	33 rue de l'Etang E8T 1C2	NB	506-344-7148	344-8225	
110.	Payne	Carole	DFO	Moncton	NB	506-851-7045	no	no
111.	Peddle	Sheldon	ACAP Humber Arm	PO Box 564 Corner Brook A2H 6E6	NF	709-637-7309	634-0255	acapha@thezone.net
112.	Penak	Brenda	Director BBEMA	205 Prince St., Summerside C1N 1L3	PE	902-436-7090	436-7090	bbema@pei.sympatico.ca
113.	Perry	Terry	Trout River Envir.	Hunter River RR1 C0A 1N0	PE	902-621-0637	626-9305 (cell)	trec.mtp@isn.net
114.	Price	Natalie	Organismes communitaires for Anglophile Social Action	23 Perron Blvd., Pointe-a-la-Garde G0C 2M0	PQ	418-788-5779	788-2994	no
115.	Prince	Hilary	Tarrp	Walter Rd. York RR1 C0A 1P0	PE	902-672-1480	no	no
116.	Raymond	Bruce	PEI Dept. of Tech & Envir	Box 2000 Charlottetown C1A 7N8	PE	902-368-5054	368-5830	bgraymond@gov.pe.ca
117.	Richard	Eleanor	Kinkora Council	Kinkora		902-887-2381	no	eirichard@gov.pe.ca
118.	Robichaud	Edgar	Dean of Studies- U of M	Shippagan	NB	506-336-3414	336-3478	Edgar@CUS.CA
119.	Robichaud	Vincent	Ville Shippagan	179 Bellefeuille E8S 1G5	NB	506-336-3052	336-3056	vincent.robichaud@gov.NB.ca
120.	Rutherford	Bob	DFO	Box 1006 Dartmouth	NS	902-426-8398	no	rutherfordb@mar-dfo.ca
121.	Sark	Charlie Greg Jr.	Lennox Island First Nation	Box 134 LI C0B 1P0	PE	902-831-2779	831-3153	malpek@pei.sympatico.ca
122.	Schaefer	Heidi	Ecology Action Centre	Halifax	NS			schaeferh@mar.dfo-mpo.gc.ca
123.	Sherry	Thomas	PEI Potato Board	Fernwood Bedeque	PE	902-887-2371	887-2317	tom.sherry@pei.sympatico.ca
124.	Shreenan	Joe	KABC	27 Anderson Rd. Kinkora C0B 1N0	PE	902-887-3356	no	no
125.	Simpson	Andrea	PEI Fisherman's Assoc.	PO Box 2224 Charlottetown C1A 8B9	PE	902-566-4050	no	no
126.	Smith	Bruce	PEI Dept. of Tech & Envir	Box 2000 Charlottetown	PE	902-368-6081	no	bmsmith@gov.pe.ca
127.	Smith	Sylvie	BBEMA		PE	902-436-7090	436-7090	bbema@pei.sympatico.ca
128.	Sonier	Lucien	Ville de Caraquet	250 Boul. St. Pierre Est	NB	506-727-5306	726-2660	no

129.	Strain	Frank	Tarrp	RR1 Mt. Stewart	PE			
130.	Surette	Celine	U de Moncton	Moncton	NB	506-858-4498	863-2000	celinesurette@hotmail.com
131.	Swan	Karen	Environment Canada	45 Alderney Dr. Dartmouth	NS	902-426-3766	426-4457	karen.swan@ec.gc.ca
132.	Theriacult	Gilles	Prj. Dev. Dur. B.C.	22 Blvd. St. Pierre Caraquet	NB	506-726-2400	no	gilles.theriacult@gov.NB .ca
133.	Tremblay	Eric	Parcs Canada	PN Kouchibouquac E0A 2A0	NB	506-876-2443	876-4208	eric_tremblay@pch.gc.ca
134.	Vanderlinden	Jean-Paul	U de M	Moncton E1A 3E9	NB	506-858-4498	863-2000	vandrejp@umoncton.ca
135.	Vessey	Gwen	PEI Dept Agriculture	PO Box 1600 Charlottetown	PE	902-368-5650	no	gtvessey@pe.ca
136.	Wafer	Bruce	CASA	77 Fleurant Point Rd G0C 1N0	PQ	418-788-5686	no	bwafer@globetrotter.net
137.	Watts	Linus	PEI Fisherman's Assoc.	Grand Tracadie RR1	PE	902-672-1246	no	no
138.	Williams	Elmer	BBEMA	Summerside	PE	902-436-5451	no	no

Annexe C: L'ordre du jour pour la réunion de fondation

COALITION POUR LA VIABILITÉ DU SUD DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

**** Réunion de fondation ** Summerside, I.P.-E.**

Ordre du jour

Vendredi (19 novembre 1999):

- 13h Bienvenue / Introduction
- 13h30 Activité brise-glace
- 14h Contexte
- 14h15 Philosophie / Constitution
- 15h Pause
- 15h15 Discussion des groupes sur la philosophie du Comité / Constitution
- 17h Levée de la séance
- 18h30 Dîner / Conférencier

Samedi (20 novembre 1999):

- 8h Déjeuner / Conférencier
- 9h Philosophie / Résumé et adoption de la Constitution
- 10h Pause
- 10h15 Élection du Comité directeur / Ratification
- 12h Repas
- 13h Discussion des groupes sur le fonctionnement du Comité / Question sur la viabilité
- 15h Pause
- 15h15 Compte rendu / Plan d'Action
- 16h Levée de la séance

-
- 16h Réunion du Comité directeur
-

Annexe D: Liste des commanditaires

JK Irving, New Brunswick
GeoNet, Bedeque Summerside, PEI
Department of Fisheries and Oceans
Environment Canada

Bedeque Bay Environmental Management Association
PEI Department of Technology and Environment
Organismes communautaires Animation Program, PEI
NB Department of Fisheries and Aquaculture

Annexe E: Considérations philosophiques pour l'avenir

Voici un résumé des points suivants pour chacune des quatre composantes philosophiques d'un organisme à partir des longues discussions lors des tables rondes. Ils devraient être considérés comme des suggestions pour étude plutôt que des recommandations puisqu'il y avait des arguments de part et d'autre sur chaque question:

Vision:

1. Devrait-il avoir d'autres éléments dans la vision tels que les éléments spirituels, déontologiques et culturels?
2. Est-ce que le fondement devrait être un environnement sain? La communauté locale devrait-elle être responsable de la gestion de son environnement?
3. Quelle est la différence entre environnemental et économique en terme de viabilité? Est-ce que le dernier comprend plus de choses et la vision devrait-elle être "tout compris"?
4. Comment peut-on définir viabilité? Est-elle inchangeable? Devrait-on inclure aussi "à long terme" ou l'optimisation? Est-ce que "équilibré" est une meilleure description que "viable"?
5. Est-ce que la vision devrait être plus définie, orientée sur l'action ou émotive/dramatique?
6. La vision est-elle adaptée aux perspectives autochtones telle qu'une septième génération?
7. La vision devrait-elle avoir une dimension locale ou globale?

Mission:

1. La mission devrait-elle inclure le concept portant l'application de son mandat au niveau des communautés (plein pouvoir) et/ou des partenaires? Comment définit-on communauté? Devrait-on identifier les groupes partenaires? Est-ce un objectif de relier les groupes communautaires? Le statut égalitaire entre les partenaires devrait aussi être précisé.
2. La Coalition va-t-elle en quelque temps faire plus que promouvoir? Que cela signifie-t-il? Est-ce prévu dans notre mandat accepté ou doit-on inclure des mots plus définitifs d'action pour décrire nos activités proposées? Est-ce que "motivé" serait mieux? Allons-nous en quelque temps "conserver, faciliter, protéger ou améliorer" l'écosystème?
3. Nous devons reconnaître que l'écosystème comprend des composantes vivantes et non-vivantes, c'est-à-dire biologiques, géologiques, chimiques et physiques. La Coalition devrait développer une liste de définitions convenues.
4. La Coalition devrait reconnaître que les gens doivent changer leur comportement pour que nous puissions accomplir notre mandat. Nous devrions promouvoir les changements de comportement par l'exemple. Quel est la clientèle que nous tentons d'influencer?
5. Les humains font partie de l'écosystème donc le développement de la viabilité doit être un objectif de mission. Est-ce que cela est conforme à notre énoncé de mission? Est-ce que la viabilité comprend l'utilisation saine des ressources du Golfe et la viabilité des communautés?
6. Comment la Coalition devrait-elle évaluer ou traiter de l'impact social et économique possible sur ses recommandations et ses activités?
7. Est-ce que la mission devrait inclure une perspective éducative et particulièrement quelque

- chose qui amène notre jeunesse dans le processus?
8. La Coalition devrait inclure tous les intervenants, en arriver à des positions par consensus et parler d'une seule voie. Qu'arrive-t-il si nous ne pouvons le faire?

Mandat:

1. Quel est le fondement de notre viabilité actuelle? Est-ce que le site du Golfe est viable maintenant? Comment allons-nous mesurer le progrès de nos efforts? Allons-nous identifier des normes/cibles? Nos mesures vont-elles comprendre les facteurs environnementaux, économiques et sociaux? Où est la responsabilité de la Coalition?
2. La Coalition devrait-elle ajouter l'identification et l'appui/promotion de la recherche scientifique pertinente au mandat en ce qui a trait à la compréhension de l'écosystème, des questions et des solutions possibles? Ceci devrait comprendre la traduction de ce matériel dans une forme lisible par la population en général.
3. La Coalition devrait-elle jouer un rôle de défense ou de pression ou avoir un mandat pour prendre des actions légales? Est-ce qu'une partie de notre rôle devrait être dans la résolution de conflits ou la solution de problèmes? Où la Coalition va-t-elle faire un travail d'implantation pratique ou allons-nous le faire?
4. La Coalition devrait se pencher sur la vraie question/l'ennemi commun, non pas ce qu'on perçoit comme les créateurs de la question. En travaillant ensemble (le pollueur, le règlementateur et ceux qui sont affectés) nous pourrions être plus efficaces dans la solution; en mettant l'emphase sur le blâme, nous diminuons notre habileté de traiter des questions de façon coopérative.
5. Notre mandat devrait s'étendre au-delà des partenaires de la Coalition. Nous devons inclure tout les intervenants possibles pour avoir le plus grand impact sur l'écosystème. Peut-être que le mandat devrait renforcer nos habiletés et notre orientation bilingue.
6. Est-ce que la Coalition devrait fournir des "outils" aux groupes pertinents de viabilité du Sud du Golfe pour qu'ils puissent faire leur travail? Quelles sortes d'outils sont disponibles à cette fin? La Coalition devrait-elle aider à développer de tels outils ou d'autres expertises?
7. Devrait-il y avoir l'établissement de priorités dans nos énoncés de mandat de sorte que nos ressources limitées disponibles puissent être dirigées vers les plus importantes fonctions ou questions?

Valeurs:

1. Comment la Coalition devrait-elle réagir si un partenaire/membre fait quelque chose contraire à nos valeurs déclarées?
2. Est-ce que les valeurs de la Coalition incluent une reconnaissance de l'appui financier pour les groupes (particulièrement les ONG) qui sont moins aptes à participer dans ces activités à cause de leur financement limité? Ceci devrait aussi reconnaître que plusieurs sont payés lors de la participation alors que d'autres ne le sont pas.
3. Est-ce que l'éducation à la viabilité devrait-être la pierre angulaire des valeurs de la Coalition?
4. Est-ce que les valeurs devraient aussi inclure d'autres qualités telles que l'honnêteté, l'harmonie et la qualité de vie?

5. Y a-t-il un conflit entre la prospérité et la viabilité? Est-ce que le mieux- être est plus compatible?
6. Quelles sont les différences entre les résidents, les communautés, les partenaires et les citoyens?
7. Où se situent la gestion de l'écosystème et l'égalité des partenaires parmi les valeurs de la Coalition?
8. La Coalition devrait-elle officiellement appuyer l'approche préventive à la gestion des ressources?
9. Y a-t-il un conflit entre les pouvoirs à la communauté et l'unification de la Coalition?
10. Est-ce que les valeurs de la Coalition incluent "penser globalement et agir localement"? Devraient-elle?
11. Est-ce que le "respect" des membres de la Coalition est une contrainte à notre habilité d'agir? Serait-il préférable d'utiliser "reconnaissance", "aucun impact négatif sur eux" ou les traiter avec "professionnalisme"?
12. Est-ce que la Coalition devrait prendre position sur les droits et/ou les privilèges en ce qui a trait à l'accès aux ressources naturelles du Golfe ou devrait-elle traiter uniquement de l'impact réel ou possible de l'exploitation?

Annexe F: Considérations constitutionnelles pour l'avenir

Les points suivants ont été relevés des discussions parfois mouvementées lors des tables rondes et devraient être étudiés comme suggestions pour étude plutôt que comme recommandations puisqu'il y avait des arguments de part et d'autre sur chaque question:

1. La compétence de la Coalition devrait s'étendre seulement au Sud du Golfe du Saint-Laurent ou devrait-elle s'appliquer à tout le Golfe et inclure Terre-Neuve parmi ses membres. La complexité additionnelle de couvrir tout le Golfe a été reconnue comme l'ont été les échéanciers possibles d'une telle démarche si elle devait se faire.
2. On a généralement reconnu que la Coalition devrait tenter d'obtenir le statut d'organisme de charité de Revenu Canada pour offrir des avantages financiers aux donateurs possibles à l'organisme.
3. La Coalition devrait-elle s'incorporer ou demeurer non-incorporée? Il faudrait faire une évaluation appropriée des avantages et des conséquences possibles pour permettre un débat plus informé sur la question. Comment les membres du comité de gestion et du comité directeur de la Coalition sont-ils protégés contre les actions possibles sans incorporation? Ou avec incorporation?
4. La Coalition devrait-elle être le défenseur ou un facilitateur par rapport aux questions et quel impact aurait la décision entre ces deux options sur les membres et les responsabilités de la Coalition? Devrait-on préparer et faire rapport d'un "État annuel du Golfe"?
5. Il a été reconnu que la Coalition a besoin de préparer des règlements administratifs pour gérer de façon appropriée ses activités. La tenue des réunions devrait tenir compte de la possibilité des intervenants à y assister et de facteurs tels que la pêche et la présence de glace. Les quorums sont-ils appropriés? Devrait-on utiliser des nombres au lieu des pourcentages pour les quorums?
6. Est-ce que tous les intervenants sont représentés (par exemple, la jeunesse, les pêcheurs ou les autres représentants des ressources naturelles, les autochtones)? Est-ce que le nombre sur le comité directeur et de gestion devrait être différent pour refléter mieux les intérêts des intervenants? Sont-ils tous "égaux" dans le cadre du fonctionnement de la Coalition, c'est-à-dire, ont-ils tous un voix égale?
7. Devrait-on prendre les décisions par la méthode typique de consensus ou de vote? S'il faut le faire par vote, devrait-on permettre les votes par procuration?
8. Clarifier les rôles possibles de l'individu dans la Coalition par rapport à l'organisme ou le représentant d'un groupe. Est-ce que les individus se représentent eux-mêmes ou les groupes à partir desquels ils ont été élus? Quand un individu représente-il sa communauté?

9. Est-ce que le sociétariat est ouvert à tout le monde ou la Coalition devrait-elle évaluer et décider sur l'admissibilité des membres possibles? Sur quoi se baserait-on pour enlever un membre actuel? S'il s'agit d'un organisme membre, est-ce que tous les membres de cet organisme sont aussi membres de la Coalition?
10. Il a été généralement convenu que les élections à l'avenir devraient alterner de façon à assurer une certaine continuité d'expérience au niveau des comités de gestion et directeur mais il faudrait le faire de façon à maintenir un équilibre en matière de représentation des intervenants.
11. Il est généralement reconnu que le coût de participation est définitivement un facteur pour certains intervenants et que ceux qui en ont le plus grand besoin devraient bénéficier de l'aide en partie du moins par la Coalition. Devrait-on inclure cette question dans la Constitution ou les règlements?
12. La Coalition est reconnue comme organisme bilingue. Le bilinguisme doit être une réalité de la Coalition et non pas seulement une reconnaissance. La Coalition doit fonctionner de façon bilingue et être représentée officiellement au niveau des deux groupes linguistiques.
13. L'autorité des dirigeants individuels et du comité de gestion doit être délimitée de façon appropriée. On ne doit pas leur permettre d'aller au-delà de ce qui est défini ou approprié dans ce qu'ils doivent faire au nom de la Coalition.
14. Il est approprié de ne pas permettre les emprunts au nom de la Coalition mais il faudrait définir la façon et les moyens avec lesquels elle peut prélever des fonds. Il faudrait définir l'autorité et les procédures pour la prise de décisions financières et les rapports financiers annuels.
15. Est-ce que les membres qui visent à représenter un secteur particulier sur le comité directeur devraient être élus par et à partir de ce secteur particulier ou élus par un plus grand groupe? Ce dernier mécanisme pourrait avoir une influence malsaine sur la représentation de secteur.
16. Est-ce que la Coalition est trop centralisée dans son organisation et son fonctionnement? Devrait-il exister des structures régionales pour traiter des questions plus locales telles que l'aile provinciale? Devrait-il y avoir un genre de réseau dans les structures de la Coalition?
17. La question de supériorité hiérarchique devrait-elle être différente comme le fait que le Coordonnateur de la Coalition est sous les ordres directs du comité directeur ou que les dirigeants soient sous les ordres directs de l'assemblée générale annuelle? Ceci nécessiterait des modifications au processus d'élections.

Annexe G: Liste des questions majeures

Les questions majeures ont été identifiées comme préoccupations et mises en priorité lors de la réunion de fondation de la Coalition pour la viabilité du Sud du Golfe du Saint-Laurent. En ordre de priorité décroissante, les résultats du sondage au moyen d'étiquettes sont les suivants:

1. Le manque d'harmonisation des politiques gouvernementales (fed., prov., and Munic.) neutralise leur efficacité sur la viabilité de notre écosystème (56 personnes ont signalées ce problème)
2. L'habitat des nos ressources naturelles est menacé (54 personnes ont signalées ce problème)
3. Le manque de sensibilisation et de connaissances au sujet de la viabilité d'un écosystème est un obstacle aux communautés qui veulent devenir viables (54 personnes ont signalées ce problème)
4. L'utilisation des terres et les pratiques agricoles polluent les sols et les eaux (51 Personnes ont signalées ce problème)
5. L'exploration de l'huile et du gaz a un impact négatif potentiel sur l'écosystème du sud du golfe (47 personnes ont signalées ce problème)
6. L'absence de gestion de l'eau a un impacte négatif sur la viabilité de notre écosystème (pollution, traitement de l'eau usée, quantité limitée de l'eau) (46 personnes ont signalées ce problème)
7. Les pratique forestières ont un impact négatif sur la viabilité de notre écosystème (43 personnes ont signalées ce problème)
8. Le besoin de développer un processus pour adresser l'utilisation des ressources naturelles par les Premières Nations dans le contexte de la viabilité et des décisions récentes de la cour suprême (40 personnes ont signalées ce problème)
9. Élaborer des critères pour évaluer la situation actuelle de l'environnement (38 personnes ont signalées ce problème)
10. Il y a une perception que l'industrie et les entreprises font du développement économique au détriment de la viabilité environnementale (32 Personnes ont signalées ce problème)
11. Les conflits entourant l'utilisation des ressources 1) réduisent le potentiel d'avoir accès aux ressources par les utilisateurs et 2) menacent les habitats des ressources (27 personnes ont signalées ce problème)

12. Les déchets industriels suivent la consommation ont aussi un impact négatif sur la viabilité de notre écosystème (19 personnes ont signalées ce problème)
13. La pollution de l'air a un impact négatif sur la viabilité de notre écosystème (19 personnes ont signalées ce problème)
14. L'industrie ecotouristique est perçue comme une opportunité économique mais aussi comme un obstacle à la viabilité de l'habitat et de l'environnement (19 personnes ont signalées ce problème)
15. Il y a une perception que les environnementalistes revendiquent la protection de l'environnement au détriment du développement économique (18 personnes ont signalées ce problème)
16. Le manque de ressources aquatiques réduit le potentiel de la viabilité économique et sociale des communautés (16 personnes ont signalées ce problème)